



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Volailles

Question écrite n° 7360

### Texte de la question

M. Charles Miossec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la récente décision de la Commission des communautés européennes de modifier les restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande de volaille à compter du 8 octobre. Ce nouveau règlement, pris sans préavis et sans la moindre consultation préalable, se traduit par une réduction du taux de ces restitutions. Les conséquences de cette mesure sont d'autant plus préjudiciables pour l'industrie française de la volaille, dont la vocation exportatrice n'est plus à démontrer, que les États-Unis ont décidé, le même jour, l'ouverture d'un nouveau programme d'exportations subventionnées vers l'Égypte. De tels comportements pénalisent l'industrie agricole française et placent incontestablement les USA en position favorable face aux exportateurs de notre pays. Face aux risques qui pèsent sur l'avenir de cette industrie et sur les milliers d'emplois qui en dépendent, il demande en conséquence au Gouvernement de prendre, dès à présent, toutes les mesures nécessaires auprès des autorités européennes notamment pour s'opposer vigoureusement à ce règlement et pour préserver et défendre les intérêts de notre industrie agro-alimentaire face à des pratiques américaines qui ne s'accompagnent d'aucune compensation, ni contrepartie, pour l'Europe.

### Texte de la réponse

Les difficultés des opérateurs français suite à la baisse du montant des restitutions dans le secteur des oeufs et de la volaille sont en effet préoccupantes. Une première baisse consécutive à la baisse de prix indicateurs de céréales était déjà intervenue le 1er juillet ; la France avait émis un vote négatif. Une deuxième baisse a été décidée unilatéralement par la Commission le 8 octobre dernier, sans que les États membres puissent se faire entendre dans le comité de gestion. Il ne fait aucun doute que cette deuxième baisse allait au-delà de la baisse qui aurait été acceptable dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune, étant donné la baisse du prix d'intervention des céréales. Jugeant cela inacceptable pour la France, le ministre de l'agriculture et de la pêche est intervenu au plus haut niveau de décision européen, à plusieurs reprises. L'augmentation de trois ecus des restitutions a apporté une première réponse à ces interventions. Il faut maintenant mettre en œuvre une concertation de l'ensemble des partenaires de la filière pour que soit tiré le meilleur parti des conditions de production et d'échange qui résultent des accords du GATT d'une part, et de la réforme de la politique agricole commune, d'autre part. Le cadre de cette concertation a été mis en place : c'est le conseil spécialisé volailles de l'OFIVAL.

### Données clés

**Auteur :** [M. Miossec Charles](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7360

**Rubrique :** Viandes

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er novembre 1993, page 3738

**Réponse publiée le** : 14 février 1994, page 755